

N°: 80

Date réception Préfecture :

Conseil du 29/06/2015	Identifiant : 2015-0195	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS poitiers DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN SERVICE IMMOBILIER		Titre : 1568 - PNU Hors Grande Opération - AP 2015 Entretien et embellissement de la Ville - Acquisition d'un jardin rue des 4 roues. - P.J. : Plan rue des Quatre Roues.
Etudiée par : Le Bureau municipal du 01/06/2015 La commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville du 08/06/2015 La commission des Finances du 22/06/2015		
Rapportée par :		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 3. Domaine et patrimoine

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Acquisitions

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « préserver les ressources » de l'Agenda 21 de la Ville de Poitiers, au titre de l'opération proposée : l'acquisition de ces surfaces permet de développer une gestion responsable des espaces verts.

Dans le cadre de la procédure d'expropriation pour l'aménagement des berges du Clain situées rue des 4 Roues, un accord amiable a été trouvé avec M. et Mme Stévenin.

Il s'agit pour la collectivité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section CM n° 528, d'une superficie approximative de 61 m², en nature de jardin. La division cadastrale est en cours d'exécution par le géomètre. Le prix d'acquisition s'élève à 10 € par m².

En vertu des articles L.1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la valeur vénale du bien n'excédant pas 75 000 €, France Domaine n'a pas été sollicité.

En outre, la collectivité versera :

- la somme de 2 000 € au titre d'indemnité des frais engagés dans la procédure d'expropriation
- la somme de 122 € au titre des d'indemnités de remplacement
- la somme de 1 200 € au titre d'indemnité accessoire pour la pose d'un compteur électrique.

M. et Mme Stévenin n'ont pas d'autre garage que celui situé en face de leur maison et à proximité immédiate des berges. Il est situé sur la parcelle CM 528p et a d'une superficie de 28 m². Aussi, la Ville de Poitiers s'engage par la présente, dans l'hypothèse d'une procédure d'alignement emportant démolition de ce garage, à leur verser la somme de 20 000 €, cet engagement persistant et durant sur un épisode de 20 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique de vente.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'accepter cette acquisition aux conditions sus indiquées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir ;
- D'imputer la dépense, soit 6 000 € y compris provision pour frais d'acte notarié, au budget principal de la Ville, sous fonction 833.1, article 2111, service 3300.

Plan de situation – Rue des quatre roues – Commune de Poitiers

